

Vendredi 20 mai 2016 - FERRIERES

COMPTE-RENDU

Etaient présents:

Collège régional : Katy WERSINGER.

Collège départemental : André ROUCH.

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD, Claude DUPUY, Torcuato RUIZ ALFARO, Antoine DUBURCQ, Jean-Marie BARRE, Jean-Michel GUARINO, Jean-Christophe DANDIEU, Christian CARRERE, William ACKROYD, Jean-Louis ATTANE, Bernard DEFFARGES, Rose BALAGUE, Denis BELARD, Yvan GROS, Claude PUJOL, Kay MONTAGNE, Denis ROUSSEAU, Jean-Charles THORRE, Michel SUBRA, Marie-Christine DENAT-PINCE, Didier MAZERIES, Christine TOUGNE, Christiane ODON, Guillaume JOLIBERT, Thierry TARIOL, Jean-Michel HUET, Jean-Claude BAREILLE, Geneviève ARNAUD, Arsène BARBOSA, Bernard CAVAILLE, Roland BERNIE, Alain SERVAT.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Nathalie MADER à Kathy WERSINGER, John PALACIN à Kathy WERSINGER

Collège départemental : Henri NAYROU à André ROUCH, Eric DONZE à André ROUCH.

Collège communal : Maurice BACHELET à Thierry TARIOL, Jean-Claude COMMENGE à Geneviève ARNAUD, Georges POULET à Patricia QUINAT-RAYNAUD, René CLASTRE à Marie-Christine DENAT-PINCE, Jocelyne FERT à Jean-Claude BAREILLE, Gérard PIQUEMAL à Geneviève ARNAUD.

Excusés ou absents :

Collège régional : Kamel CHIBLI, Guy ESCLOPE, François ARCANGELI.

Collège départemental : Christine TEQUI, Alain BARI, Christine GASTON.

Collège communal : Paul BEGOU, Jean-Luc FERNANDEZ, Emily STOTER, Adeline MAUDUIT, Marie-Odile MEJEAN, Daniel LE COUTOUR, Nicolas GRESLE, Louis BLAZY, Pascal JUSOT, Patrice SAVARINO, Marion DUPUY, Oscar GIROTTO, Alain DE LA CRUZ RUEDA, Guillaume CANIL, Marc MAGE, Anthony PAROLIN MAURETTE, Michel ANQUET, Yves GAREL, Michel IMBERT, Maxime DANGLA, Michel RIETHMULLER, Hélios MENGUEZ, Aurélie MIR, Arlette OURTEAU, Franck GINGER, Marie BALTAZAR, Michaël STEPHAN, Michel BOUCHE, Marc DUMONT, Claude AYNIE, Marie Pierre BORDES, Myriam PEAT, Jean-Jacques MERIC, Marc MARTY, Nathalie DUPUY, Nicole LACAZE, Cécile MENDOUEZE, Annick CHANOT, Michel ASFAUX, Violaine RICHL, Hervé CLAUSTRE, Pascal AUDABRAM, Guillaume MEURISSE, Jocelyne SOUM, Jean-Noël VIGNEAU, Simon BAVARD, Enguerrand BORDEAU, Wilm WIJNEN, Frédéric VIGNOLES, Yves GREVIN, Thierry PORTET, Claude TERON, Huguette TOURRET, Didier PIQUEMAL, Michel COLIN, Stéphane GARNIER, Guillaume VAYSSIERES, Denis MIALHE, Francis ROIG, Raymond BERDOU, Patrice COMENGE, Sandrine LOUBET, Olivier HOUPLAIN, Galaad BONFILS, Martine CRESPO, Pierre PARIS, Marc DELANGRE, Pierre BATAGLIERI, Nicole COMMENGE, Didier NOUVELLE, Angélita SENTENAC, Michel LIMOGES, Monique RALUY, Sylvie DURAND, Céline MANTHEY, Sandra CAZAUX, Antoine RODRIGUEZ, Christian SOUCASSE, Michel DEJEAN, Maxime ALOZY, Laurent BORDES, Jacques BERTRAND, Jean-Louis ROGALLE, Sophie COSTESEQUE, Claude RICHARD, Janine PASCAL, Gérard GRANGER, Guy ENDRON, Frédéric BONNEL, François MURILLO, Nathalie AURIAC, Antoine DESDOIT, Catherine MERIOT, Guy PIQUEMAL, Thierry TOURNE, Fabrice BENETOUX, Pierrette LAPEYRE, Valérie CLERGUE, Pierre MIQUEU, Claudine LE GUILLOU-DEVOS, Edmond FAUP, Isabelle PHAM VAN SAM, Damien BAREILLE, Colette ROMIER, Eliane JASPARD, Gabriel FAURE, Gisèle SOLER, Jean-Michel PICARD, Jacqueline MAURAN, Pascale DEJEAN, Didier PEYROU, Roland MOLE.

En préambule de la réunion, le Président et la Poste présentent les Prêts-à-Poster Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Ces enveloppes imprimées à l'image du PNR sont en vente dans les bureaux de poste.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 18 mars 2016 à Rimont.

A l'unanimité le Comité syndical l'approuve.

II – PROGRAMME D’ACTIONS

Accompagnement des collectivités dans des démarches zéro-phyto (réf. Charte art 4.3)

Luce RAMEIL rappelle que la loi « Labbé » du 6 février 2014 modifiée par l'article 68 de la loi de transition énergétique, loi définitivement adoptée le 22 juillet 2015 indique qu'à l'échéance du **1^{er} janvier 2017**, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser des pesticides sur les espaces verts, forêts, promenades accessibles au public ainsi que sur les voiries (sauf sur les bretelles, échangeurs, terre-plein centraux étroits ou difficiles d'accès).

De plus Luce RAMEIL rappelle aussi qu'en anticipation, le SMPNR a porté une opération groupée de plans de désherbage communaux pour une douzaine de communes volontaires souhaitant s'engager dans une démarche « zéro-phyto » de 2014 à 2015. Ces diagnostics ont été réalisés par la Fredon Midi-Pyrénées, grâce à des financements de l'agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, mobilisés par le SMPNR.

Le Président annonce que ces communes souhaitent désormais réaliser des achats de matériel alternatif au désherbage chimique, susceptibles d'être financés dans le cadre d'une démarche commune par l'agence de l'eau Adour Garonne.

Pour anticiper cette réglementation et accompagner de nouvelles communes, le Président propose que le SMPNR porte un projet d'accompagnement des collectivités souhaitant entrer dans une démarche zéro-pesticide. Il pourrait comprendre une opération collective de plans de désherbage pour 15 collectivités, des journées d'échange entre collectivités, la réalisation de panneaux pour signaler les zones entretenues de façon alternative, des opérations de sensibilisation auprès des habitants.... Pour ce faire, le SMPNR mettra en œuvre des moyens d'ingénierie dédiés pouvant être cofinancés par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Sous réserve d'un accord du Comité syndical, un appel à candidature auprès des collectivités du PNR sera réalisé à très court terme pour les inviter à bénéficier de l'opération groupée de plans de désherbage communaux.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le projet d'accompagnement des collectivités souhaitant entrer dans une démarche zéro-pesticide. De plus, il autorise le Président à lancer un appel à candidature auprès des collectivités du PNR et à déposer une demande de financement auprès notamment de l'Agence de l'Eau d'Adour Garonne. De plus il autorise le Président à créer un emploi d'animation financé par ce projet.

Lancement de la gamme de produits Marque Parc « viandes bovine et ovine » (réf. Charte art. 5.4 et 8.1)

Julien VIAUD présente la nouvelle gamme de produits marqués « Parc » portant sur les viandes bovine et ovine, avec notamment :

- * la présentation du cahier des charges définissant les caractéristiques de ces produits et les engagements de leurs producteurs ;
- * la présentation des premiers éleveurs engagés dans la « Marque Parc » et la signature avec eux des conventions d'attribution de la Marque (témoignages des adhérents de l'AADEB) ;
- * une dégustation-découverte de ces viandes, grillées à la plancha.

Présentation de la nouvelle marque « Valeurs Parc naturel régional » (réf. Charte art. 5.4)

Julien VIAUD présente la nouvelle « Marque Parc » : « Valeurs Parc naturel régional ».

Les 51 Parcs naturels régionaux de France ont en effet décidé de se doter d'une marque commune à tous les PNR de France, avec une seule et même charte graphique. Ce projet est piloté par la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Cette marque ouvre de nouvelles perspectives pour les Parcs en matière de valorisation économique de leurs entreprises.

Le développement de cette nouvelle marque est couplé au déploiement d'un plan de communication national, dans lequel PNR des Pyrénées Ariégeoises est impliqué.

Programme de réouvertures paysagères (réf. Charte art 7.1)

Matthieu CRUEGE rappelle que le SMPNR a accompagné une quinzaine de communes depuis 2013 pour mener à bien des projets de réouverture paysagère. Les projets sont définis avec les habitants et les propriétaires. L'équipe du Parc apporte des éléments d'aide à la décision (diagnostic foncier, paysager et écologique), assure l'animation du projet (animation des réunions publiques) et organise techniquement les chantiers en lien avec les professionnels forestiers et le CFPPA de Pamiers. Il en assure le suivi.

Matthieu CRUEGE précise que ces projets paysagers sont centrés sur l'amélioration du cadre de vie immédiat des habitants. Certains contribuent également à l'installation en agriculture. A Lercoul par exemple, une installation agricole en chèvres pyrénéennes a ainsi eu lieu.

Matthieu CRUEGE explique que ces opérations rencontrent un vif succès au niveau des communes et chez leurs habitants. Plusieurs communes ont d'ores et déjà délibéré pour se lancer dans des projets similaires.

Jusqu'au 31 décembre 2015, le SMPNR a assuré cette opération au moyen d'une chargée de mission financée grâce à des fonds européens (FEDER) et à un appel à projet de la Fondation de France. Ces crédits étant échus, le Syndicat mixte a dû mettre un terme à la mission, et a considérablement allégé son dispositif de soutien aux communes.

De façon à conduire de nouveau cette mission et ainsi de pouvoir faire face aux demandes, le SMPNR a déposé un dossier pour bénéficier de financements européens (FEADER) dans le cadre du nouveau programme 2014-2020. Ces financements étant en passe d'être mobilisés, le Président propose de créer l'emploi afférant sur la durée du projet.

Animation Natura 2000 (réf. Charte art 7.2)

Matthieu CRUEGE rappelle que le SMPNR anime en lien avec les acteurs locaux 4 sites Natura 2000 dans les Pyrénées ariégeoises : Valier, Biros et vallée de l'Isard, Le Mas d'Azil et grottes à chauve-souris de Tourtouse, Montseron, Cazavet, Massat.

Matthieu CRUEGE précise que cette animation et le programme d'action sont financés par des crédits européens (FEADER) et de l'Etat. Les financements disponibles permettent de financer jusqu'en mars 2017 un emploi dédié à l'animation de ces sites, à la programmation de nouvelles actions pour 2017 et suivantes en lien avec les acteurs locaux et à leur mise en réseau.

Aussi le Président propose de créer un emploi d'animation financé par ce projet. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

Plan Climat Air-Energie Territorial du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2016-2021 et signature du contrat d'objectif territoire énergie climat avec l'ADEME (réf. Charte art 8.5)

Luce RAMEIL rappelle que le PNR des Pyrénées Ariégeoises porte depuis 2007 une stratégie territoriale énergie-climat. En contractualisant avec l'ADEME et la Région Midi-Pyrénées, elle a pris la forme d'un plan climat énergie territorial de 2007 à 2010, le premier PCET de Midi-Pyrénées, visant à réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables et adapter le territoire au changement climatique.

Luce RAMEIL précise que le PNR a été labellisé en 2015 par Ségolène Royal parmi les premiers lauréats « Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » sur la base d'un projet qui vise notamment à : accélérer la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques dans le bâtiment et l'urbanisme ; accompagner les intercommunalités à devenir des TEPOS (Territoires à Energie POSitive) ; développer les démarches participatives pour favoriser l'éco-responsabilité. Cette opération a permis de mobiliser 500 k€ en 2015 pour des projets portés par des collectivités et une rallonge d'1,2 M€ a été demandée en avril 2016 pour de nouveaux projets.

Afin de consolider cette démarche et d'en accroître les moyens, le Président propose de contractualiser avec l'ADEME sous la forme d'un Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC). Ce dernier permettra d'obtenir des concours financiers de l'ADEME pour la poursuite de l'engagement du SMPNR dans une politique énergie/climat locale ambitieuse sous la forme d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de 2016 à 2021.

En septembre 2015, le Bureau syndical a décidé de confier à la SPL ARPE, une étude de préfiguration préalable à la signature du COTEC comprenant la mise à jour du profil « air/énergie/climat ». Elle a permis d'avoir une vision actualisée des enjeux du PNR en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, de définir la « trajectoire » de Territoire à énergie positive en 2050 (document de synthèse en annexe), et de dresser le projet de plan d'actions transversal et partenarial (PCAET).

La signature du COTEC implique le renforcement des capacités d'animation, pour l'organisation des animations classiques du PCAET (défi FAEP, nuits de la thermographie, actions vis-à-vis des élus communaux...), par un emploi en contrat aidé de type CAE-CUI ou emploi d'avenir. L'ADEME finance la part restante. Ce concours permettra de dégager le temps de travail de l'animatrice du PCAET pour des actions nouvelles et structurantes.

A l'unanimité le Comité syndical APPROUVE le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du PNR de 2016 à 2021. Il autorise le Président à contractualiser avec l'ADEME sous la forme d'un Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat et à déposer les demandes de financements nécessaires auprès de l'ADEME et des autres partenaires financiers. Dans le cadre de ce projet, le Comité syndical crée un emploi aidé de type CAE-CUI, emploi d'avenir...

Mise en œuvre des actions « mobilités et déplacements » du PNR (réf. Charte art 8.5)

Luce RAMEIL explique que le diagnostic gaz à effet de serre du PNR a permis de mettre en avant que « les transports » représentent 25 % des consommations énergétiques du PNR et 40 % des émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, il convient d'agir pour tenter de réduire la contribution des transports à l'effet de serre et à la mobilisation des ressources naturelles (énergies fossiles).

Ainsi, avec divers partenaires notamment les services de l'Etat, le SMPNR a décidé « d'investir » les problématiques de mobilité de manière opérationnelle. Il porte les deux programmes suivants :

- Le plan global de déplacement de l'ouest du PNR (Couserans) confié au bureau d'études Iter avec un cofinancement de la Région et l'ADEME Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées. Les objectifs sont de promouvoir l'offre et le recours aux modes de transports alternatifs à la voiture particulière pour le déplacement des personnes ou des marchandises ; en particulier promouvoir les schémas de modes doux, accompagner des démarches de politique globale de déplacements, aider aux démarches d'expérimentation et d'évaluation des autorités organisatrices de transport pour diminuer l'usage de la voiture.
- La recherche-action TEAMM (Territoires d'Expérimentation d'Actions innovantes sur la Mobilité en zone de Montagne) porté par le Commissariat de massif des Pyrénées. Le SMPNR a souhaité participer à cette recherche-action en tant que « territoire pilote » sur la mobilité des jeunes de 15 à 24 ans, dont le domicile se trouve dans les communautés de communes du Canton de Massat, du Canton d'Oust ou dans la communauté de communes du Castillonnais. L'objectif est de construire, in situ, avec les partenaires locaux des solutions de déplacements innovantes et alternatives à l'usage « systématisé » de la voiture individuelle.

Luce RAMEIL explique que de manière à engager une première phase concrète et opérationnelle d'actions, rattachée à la mesure 3A de la convention interrégionale du massif des Pyrénées 2015-2020, le commissariat de massif des Pyrénées a lancé le 2 mai un appel à projets « Améliorer la mobilité durable des personnes, des biens et des services, marchands ou non marchands, dans les Pyrénées ». Il a pour objectif la mise en œuvre immédiate « de solutions multiples, innovantes, institutionnelles ou d'initiative privée, permettant aux habitants et/ou visiteurs des Pyrénées de se déplacer autrement qu'au moyen d'un véhicule individuel et/ou d'accéder plus facilement à des services et à des biens, marchands et non marchands ». Cet appel à projets s'adresse aux territoires ayant déjà élaboré un projet stratégique portant sur un éventail de solutions de mobilité. La date limite d'envoi des candidatures à cet appel à projet est fixée au 31 mai 2016.

Luce RAMEIL précise qu'en continuité de ses actions engagées dans le domaine, le SMPNR mobilise actuellement le comité technique et les partenaires du territoire pour construire une réponse concertée à cet appel à projet. Une première réunion a eu lieu le 9 mai.

La proposition de réponse concertée a été présentée en séance. Elle comporte les éléments suivants : se doter d'un chargé de projet mobilité pour la mise en œuvre, la promotion, le suivi, l'évaluation, des solutions de mobilité issues du Plan global de déplacement au PNR partagé avec le SYCOSERP ; soutenir des porteurs de projets locaux : Bati +, Irisse-Iscra, Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège, ayant des projets pour améliorer la mobilité des jeunes. Elle prévoit la création d'un emploi « Mobilité » porté par le SMPNR, partagé à 50 % avec le SYCOSERP et cofinancé par le CGET.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à répondre à l'appel à projets « Améliorer la mobilité durable des personnes, des biens et des services, marchands ou non marchands, dans les Pyrénées » lancé par le Commissariat de massif des Pyrénées. Et il crée un emploi de chargé de projet « mobilité », à plein temps pour 18 mois.

III – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Décision modificative du BP 2016

Camille JAUDIN présente en détail la proposition de Décision Modificative du Budget Primitif 2016. Elle prend notamment en compte le résultat du Compte Administratif 2016 ainsi que les nouvelles actions qui ont été notifiées par les financeurs.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la décision modificative du BP 2016.

IV – POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Le Président annonce que le PNR sera présent sur l'événement à Toulouse organisé par l'ADT les 27 et 28 mai, « Ariègez-vous ! ». Le Syndicat y tiendra un stand « nature » et « produits du terroir ».

Le Président

André ROUCH

